

# le Fil-à-fil

Le cousu main des documentalistes du CRES PACA et du CYPRÈS

N° 17 - Mars 2017 - Participation citoyenne et santé environnementale

## SUR LE FIL - UNE ACTION

### Agir pour un urbanisme favorable à la santé dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Miramas

Le concept d'urbanisme favorable à la santé (UFS) est fondé sur des choix d'aménagement et d'urbanisme qui promeuvent la santé et le bien-être des populations. L'École des hautes études en santé publique (EHESP) développe depuis 2011 un axe transversal de recherche, d'expertise et de formation sur la thématique urbanisme et santé, produit des outils et a défini **huit axes** pour atteindre cet objectif.

Après le programme de rénovation urbaine du quartier de la Maille II à Miramas, le conseil de territoire Istres Ouest Provence de la Métropole Aix-Marseille Provence et la Ville de Miramas portent un nouveau projet sur les quartiers de la Maille I et du Mercure.

Les habitants de Miramas, représentés par les conseils citoyens et déjà formés par Cap Méditerranée pour identifier les déterminants favorables à leur santé, sont intégrés dans le projet en participant à toutes les étapes.

Forte de son expérience et prenant appui sur cette démarche participative pré-existante, la ville de Miramas a fait appel à une équipe pluridisciplinaire dont le mandataire est le bureau d'études l'Adéus (Agence d'études urbaines et sociales) en lui confiant l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la définition d'un programme d'aménagement co-construit avec les habitants du quartier.

Dans le cadre de cette étude, du diagnostic à l'élaboration d'un projet d'ensemble, le CRES PACA, sollicité dès juillet 2015 pour intégrer des composantes santé et l'EHESP s'associent pour mettre en oeuvre une démarche d'UFS et aider le mandataire à intégrer les questions de santé et de qualité de vie des habitants du quartier. L'EHESP a produit ainsi une cartographie des impacts sur les déterminants de santé. Le CRES PACA travaille en étroite collaboration avec l'EHESP, l'agence ADEUS et la ville de Miramas sur toutes les étapes du projet. Il coordonne également l'ensemble des activités générées.

Les habitants de Miramas participent aux ateliers de consultation et de programmation mis en place par l'Adéus. L'objectif est de construire et de partager le diagnostic, l'état initial, d'identifier les atouts, les dysfonctionnements, les besoins avec les habitants et de déterminer une vision prospective. Outre les ateliers associant habitants, élus et techniciens, plusieurs outils ont été mis en oeuvre : des séances de "bureau de rue", avec une présence dans le quartier, à l'écoute des habitants, un "diagnostic en marchant". Les conseils citoyens sont également associés, ainsi que des "parrains" et "marraines", soit des habitants particulièrement assidus, motivés, connaissant bien le projet. Des entretiens avec les professionnels de santé du quartier sont également prévus.

Cette démarche d'UFS sera menée dans un contexte collaboratif et participatif et aboutira à des scénarios d'aménagement qui seront présentés à la Métropole, à la Ville de Miramas



et à l'ensemble des partenaires.

- Jérôme Marcillac, chef de projet, Ville de Miramas - Stéphanie Casanova - Coordinatrice - Atelier santé ville de Miramas - Hôtel de ville - Place Jean Jaurès - 13 140 Miramas - tél. : 04 90 58 79 21 - [j.marcillac@mairie-miramas.fr](mailto:j.marcillac@mairie-miramas.fr) - [s.casanova@mairie-miramas.fr](mailto:s.casanova@mairie-miramas.fr)
- Alizée Quentin et Maxence Moreteau - Adeus groupe Reflex - L'Agence D'Études Urbaines & Sociales - 14, Allée Léon Gambetta - 13001 Marseille - tél. : 06 95 10 68 28 - [alizee.quentin@adeus-reflex.org](mailto:alizee.quentin@adeus-reflex.org) - [maxence.moreteau@adeus-reflex.org](mailto:maxence.moreteau@adeus-reflex.org) - [www.adeus-reflex.org](http://www.adeus-reflex.org)
- Nina Lemaire - Chargée d'études « Urbanisme & Santé » – EHESP - Département Santé Environnement Travail et Génie Sanitaire - Tel : 02 99 02 26 18 - [nina.lemaire@ehesp.fr](mailto:nina.lemaire@ehesp.fr) - [www.ehesp.fr](http://www.ehesp.fr)
- Sarah Vernier - CRES PACA - Chargée de projets - 178, cours Lieutaud - 13006 Marseille - tél. : 04 91 36 56 95 - [sarah.vernier@cres-paca.org](mailto:sarah.vernier@cres-paca.org) - [www.cres-paca.org](http://www.cres-paca.org)

## Une autre action en région : Air PACA compte près de 120 nez bénévoles en région PACA pour mieux connaître le niveau de fond olfactif du territoire



Les nez bénévoles observent les odeurs une semaine par mois (4 créneaux d'observations par jour), ils sont très assidus. En effet, ils ont observé près de 7500 fois en 2016 (plus de 8000 observations en 2015). La perception des odeurs par le jury de nez a progressé au cours des dix dernières années. Les principales odeurs perçues sont liées à l'industrie, aux transports et au brûlage des déchets verts. Elles sont localisées essentiellement dans les Bouches-du-Rhône, où les nez sont les plus nombreux.

**Observation d'une odeur** : le fait de « renifler » l'air extérieur (avec ou sans perception d'odeur)

### Pourquoi surveiller les odeurs en région PACA ?

- Repérer les zones fortement gênées.
- Identifier les sources potentielles d'odeurs.
- Informer le grand public et les partenaires.
- Accompagner les acteurs pour réduire les nuisances olfactives.

Contact : Observatoire des odeurs - Air PACA – 146, rue Paradis Le Noilly Paradis - 13294 Marseille cedex 06 – tél. : 04 91 32 38 00 - [contact.air@airpaca.org](mailto:contact.air@airpaca.org)

➔ [Consultez le site dédié](#)

## Une autre action en Bretagne : Ambassad'Air

Sur l'exemple du projet [Smart Citizen](#) de Barcelone, la Ville de Rennes et des associations ont souhaité développer la mesure de la pollution par des habitants, à l'aide de micro-capteurs open-source. Le projet a consisté à :

- développer l'expertise citoyenne des Rennais sur la qualité de l'air
- améliorer la connaissance sur la qualité de l'air à Rennes (par un plus grand maillage de la mesure)
- développer la culture des projets open-source, avec des données en open data



- faire émerger des propositions, provenant de la société civile
- contribuer à faire évoluer les comportements, notamment de mobilité, des habitants.

Rennes a donc expérimenté avec 16 habitants volontaires, sur 2 quartiers, des mesures de particules fines PM 2.5 de l'air extérieur, en lien avec Air Breizh, l'EHESP, la Ville de Rennes et des associations locales.

Jacques Le Letty - Chargé de mission MCE - 02 99 30 39 99- [Facebook : Ambassad'Air Rennes](#) - [Twitter : @Ambassad\\_Air](#)

➡ *Pour en savoir plus*

## LE PROFIL - UN ACTEUR

### Robins des villes

Créée en 1997, l'association regroupe architectes, sociologues, artistes, designers, urbanistes. Elle a objectif d'améliorer le cadre de vie urbain, qu'il touche à l'urbanisme ou à l'environnement, à l'architecture ou au patrimoine. Elle s'interroge sur les moyens à mettre en oeuvre pour permettre aux habitants de comprendre l'urbanisme et les projets de leur ville : comment exploiter leur connaissance du quartier, pour qu'ils interviennent à bon escient dans les projets urbains ? comment animer cet espace pour qu'il donne envie à ses membres d'y tisser le **s** liens du bâti et de l'humain ? L'association se pose en relais citoyen au service d'une ville conviviale et s'engage pour l'implication de tous dans l'aménagement du cadre de vie, plus d'échanges entre les différents acteurs de la ville et un meilleur partage des décisions. Elle se définit comme acteur facilitateur qui oeuvre pour le processus de construction de la ville et pour l'intérêt général de l'ensemble des citoyens. L'association s'engage également pour permettre une meilleure cohésion/animation entre les sphères urbaines & sociales dans le cadre des politiques de la ville, ainsi que dans les opérations de renouvellements urbains et autres projets de villes. L'antenne marseillaise de Robins des Villes a été montée en 2010, notamment autour des Ateliers de Découverte Urbaine sur le projet Euromed.



5, rue des Vignerons - 13006 Marseille - 09 82 47 22 68 - [marseille@robinsdesvilles.org](mailto:marseille@robinsdesvilles.org) - [www.robinsdesvilles.org](http://www.robinsdesvilles.org) (en cours de construction) - <https://www.facebook.com/robinsdesvilles.marseille>

## LA RUBRIQUE MÉTHODOLOGIQUE

### Les conseils citoyens : participation des habitants. Qu'est-ce que c'est ?

La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permet de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

#### Mise en oeuvre

Des habitants sont tirés au sort dans le respect de la parité, à partir des listes électorales, des fichiers des organismes HLM, du répertoire d'immeuble localisés (RIL) utilisé par l'Insee dans le cadre du recensement et à partir d'un appel au volontariat.



La participation intervient à toutes les étapes d'élaboration du contrat de ville, au même titre que l'ensemble des acteurs institutionnels mobilisés dans le cadre de la contractualisation.\*

Basé sur le principe d'autonomie, contrairement aux conseils de quartier, le conseil citoyen ne doit être présidé ni animé par des élus.

### **Modalités d'organisation et de fonctionnement**

Si le cadre posé par la loi conserve un caractère souple afin qu'il puisse être adapté aux configurations locales, un certain nombre de garanties sont prévues par cette disposition. Les contrats de ville doivent notamment déterminer un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens. Ils sont accompagnés d'un dispositif de formation, de rencontres et de suivi, ainsi que des actions de formation. L'Etat apporte, si nécessaire, son concours au fonctionnement de ces conseils.

### **Quelles coordinations avec les instances participatives traditionnelles ?**

Afin de faciliter l'articulation entre les conseils citoyens et les conseils de quartier d'ores et déjà mis en place sur certains territoires, l'article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit une disposition spécifique. Ainsi, l'obligation d'installer un conseil de quartier à laquelle sont soumises les communes comptant plus de 80 000 habitants est suspendue lorsque, sur le territoire concerné, un conseil citoyen est mis en place, cette décision appartenant aux maires de ces communes.

\* En l'absence de conseil citoyen en amont de la signature des contrats de ville, il est impératif d'y associer d'autres formes de participation des habitants (et des associations) à l'élaboration des contrats de ville.

### **Source**

#### **Deux nouvelles circulaires**

Ces deux circulaires signées par Patrick Kanner et Hélène Geoffroy émanent du Ministère de la Ville et du Secrétariat d'Etat chargé de la ville. Elles s'adressent aux Préfets de région et de département. La première fixe les orientations 2017 de la politique de la ville, la seconde concerne plus spécifiquement les conseils citoyens, venant compléter leur cadre de référence suite aux nombreuses rencontres qui ont jalonné la Rentrée citoyenne.

[Circulaire d'orientation de la politique de la ville du 26 janvier 2017, ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports, secrétariat d'état chargé de la Ville](#)

[Circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens, ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports, secrétariat d'état chargé de la Ville](#)

#### **Pour en savoir plus**

Vidéo : [Les Conseils Citoyens, qu'est-ce que c'est ?](#) ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports, secrétariat d'état chargé de la Ville , 2014-06-16, 3,37mn

[Forum national des conseils citoyens, ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports, secrétariat d'état chargé de la Ville, Paris, 2016-10-27](#)

#### **AU FIL DES CONNAISSANCES : DOSSIER THÉMATIQUE**

## **PNSE3. Point 4.2. Animer des débats publics et promouvoir la démocratie sanitaire sur les enjeux de santé environnement**

"L'impératif participatif a aujourd'hui plusieurs fondements : **convention d'Aarhus, charte de l'environnement, charte de Bangkok pour la promotion de la santé adoptée par l'OMS en 2005, qui promeut l'empowerment et la capacité**



**d'agir des individus. La démocratie sanitaire est une démarche qui vise à associer l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation** . Faire vivre la démocratie sanitaire nécessite d'intervenir à tous les niveaux pour développer la concertation et le débat public, améliorer la participation des acteurs de santé, promouvoir les droits individuels et collectifs des usagers. C'est un élément essentiel dans une gouvernance stratégique. Chaque région a développé des outils de démocratie sanitaire. Pour certaines régions, c'est une priorité politique de premier plan."

### **Action n° 94 : favoriser l'implication de la population dans les décisions liées à la santé environnement :**

"Dans le champ de la santé environnementale, des temps d'échanges et/ou de consultation du public existent. Il ne s'agit cependant pas de réels outils de diagnostic partagé avec les populations concernées. La première action vise à développer en France l'expérimentation d'une méthode appelée "diagnostic communautaire", d'origine belge (1998), mise en oeuvre dans plusieurs pays, dont la Belgique et le Canada. Cette méthode vise la mise en place d'une dynamique locale pour identifier et impliquer les populations les plus vulnérables, dans le cadre d'un diagnostic territorial de vulnérabilité. Avant l'action, avant la mise en oeuvre ou la modification des activités de santé environnement dans une communauté donnée, il convient d'acquérir une connaissance suffisamment fine des problèmes de ladite communauté : connaissance des tenants et aboutissants de ces problèmes, de leur origine historique ou culturelle, de la manière dont ils se présentent et de la manière dont ils sont perçus par la population, de leurs aspirations en termes de santé, qualité de vie et de leurs besoins. On doit aussi bien connaître les ressources disponibles dans la communauté (professionnelles, matérielles ou humaines) et les acteurs en présence."

*Santé environnement. 3e Plan national 2015-2019, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, 2014-11, 106 p.*

[➔ Consultez le PNSE 3](#)

## Dialogue environnemental

### Démocratie environnementale : débattre et décider

En ouvrant la conférence environnementale le 27 novembre 2014, le Président de la République a demandé au Gouvernement de franchir une nouvelle étape de modernisation et de démocratisation du dialogue environnemental. Il exprimait la nécessité de renforcer la transparence et l'efficacité du débat public et l'association des citoyens aux décisions administratives les concernant, sans allonger les délais des procédures. Le ministère a demandé à l'ancien ministre et sénateur, Alain Richard, qui animait la commission sur la modernisation du droit de l'environnement, de conduire les travaux de la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental. Les propositions remises sont innovantes et visent à renforcer la transparence et l'efficacité du débat public, ainsi que l'association des citoyens aux décisions qui les concernent.



*Alain Richard, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2015, 74 p.*

## La charte de la participation du public



La charte de la participation du public énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants (porteur de projet et public) et constitue une aide dans la mise en oeuvre du dispositif de participation. L'adhésion à la charte de la participation du public vaut mise en oeuvre des valeurs et principes qu'elle contient. Les valeurs et principes énoncés par la charte de la participation du public ne sauraient se substituer au respect des dispositions législatives et réglementaires existantes avec lesquelles ils convergent pour oeuvrer à l'amélioration de la culture de la participation.

*Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 2016, 3 p.*

[➔ Consultez le document](#)

## 15 mai - 23 juin 2017 - Un MOOC sur la participation du public dans le champ environnemental

Le centre national de la fonction publique territoriale en partenariat avec le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer et la commission nationale du débat public organisent, entre le 15 mai et le 23 juin 2017, une formation en ligne, gratuite et ouverte à tous, sur la participation du public dans le champ environnemental. La formation comporte 5 séances hebdomadaires. Chaque séance est constituée de vidéos formatives, de fiches de connaissances, d'un questionnaire à choix multiples et d'un forum de discussion pour que les participants puissent dialoguer avec les intervenants. Des exercices autocorrectifs permettront aux participants de vérifier, au cours de chaque séance, qu'ils ont bien compris et acquis les éléments fondamentaux. Cette formation propose une attestation de suivi avec succès.

[➔ Consultez le programme et inscrivez-vous](#)

## Initiative citoyenne européenne (ICE)

### Guide de l'initiative citoyenne européenne

L'initiative citoyenne européenne (ICE) est un instrument important de la démocratie participative dans l'Union européenne. Grâce à cette mesure, un million de citoyens européens résidant dans au moins un quart des Etats membres de l'Union peuvent inviter la Commission à présenter une proposition d'acte législatif qu'ils jugent nécessaire pour mettre en oeuvre les traités de l'Union. Depuis l'entrée en vigueur du règlement (UE) n° 211/2011, qui a fixé le détail des procédures et des conditions applicables à l'initiative citoyenne, trois initiatives ont été présentées à la Commission avec succès.



*Commission européenne, 2015, 32 p.*

[➔ Consultez le document](#)

## Mobilisation sociale

### La mobilisation sociale contre Aedes albopictus

Le Centre national d'expertise sur les vecteurs (CNEV) a été saisi par la Direction générale de la santé (DGS) pour évaluer les différents outils mis en oeuvre en matière de mobilisation sociale, afin de fournir les éléments nécessaires pour la définition d'une stratégie en France métropolitaine. Un groupe de travail a été mis en place dans ce cadre et deux documents ont été élaborés. Le premier document a ainsi vocation à dresser un état des lieux (inventaire des outils) et le second (définition d'une stratégie) à proposer des éléments pour la mise en place d'une stratégie de mobilisation sociale en particulier pour la métropole :



*La mobilisation sociale contre Aedes albopictus. Inventaire des méthodes, outils et synthèse des expériences, CNEV, 2016-02-11, 69 p.*

*La mobilisation sociale contre Aedes albopictus. Eléments pour la définition d'une stratégie, CNEV, 2016-02-11, 54 p.*

## Développement durable

### Tous porteurs de solutions ! Guide méthodologique pour favoriser la participation des citoyens en éducation à l'environnement

Co-construit avec les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), ce guide vise à répondre aux besoins et questionnements de différents types d'acteurs pour identifier les spécificités des projets favorisant la participation des citoyens. Il pointe ses freins et leviers potentiels. Il est constitué de partage d'idées et de méthodes, de témoignages, d'exemples d'actions mises en oeuvre, ainsi qu'une liste de personnes ressources.



*Elise Wone, Réseau école et nature, 2017-01, 56 p.*

[➔ Consultez le document](#)

## Ville et participation citoyenne

### Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ça ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires. Rapport au Ministre délégué chargé de la ville

Ce rapport a pour objectif de clarifier les objets du débat autour de la participation. Les auteurs s'interrogent sur l'amélioration ou la modernisation des dispositifs de participation institutionnelle, sur la prise en compte des personnes et des communautés vivant dans les quartiers et souvent absentes du débat public, sur la consolidation de la place des associations dans les dynamiques participatives et le développement du pouvoir d'agir des habitants. Ils mettent en avant une proposition de stratégie autour de cinq enjeux majeurs liés au développement de la participation citoyenne.



[➔ Consultez le rapport](#)

## Pour un débat citoyen sur la santé plus actif. Etude sur les modes de participation des usagers citoyens à la prise de décision en santé

Cette étude est réalisée à la demande de la Direction générale de la santé. Elle a pour objectif de voir comment améliorer et développer la participation des usagers citoyens à la prise de décision en santé. Les auteurs dressent un état de lieux de l'existant en matière de participation des usagers et citoyens au système de santé, l'identification des modalités les plus appropriées au champ de la santé, ainsi que la formulation de pistes d'intervention.

François Mouterde, Elise Proult, *Planète publique*, 2011-07, 78 p.

[➔ Consultez le rapport](#)

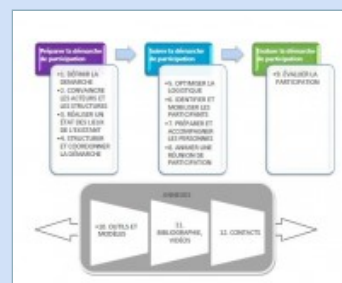


## Kit participation citoyenne aux politiques de solidarité

La participation citoyenne à l'élaboration et au suivi des politiques publiques constitue l'un des 6 grands principes du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ainsi qu'un axe de travail prioritaire de la feuille de route 2015-2017. C'est également un axe majeur du plan d'action en faveur du travail social et du développement social qui prévoit que la participation des personnes doit être recherchée à toutes les étapes des politiques publiques, depuis leur élaboration jusqu'à leur mise en oeuvre et leur évaluation. Pour accompagner les partenaires et acteurs des politiques de solidarités dans ce type de démarche, le ministère des Affaires sociales et de la Santé a conçu un kit de la participation citoyenne, en lien avec un groupe de travail constitué de professionnels, de responsables d'associations et de citoyens. Ce kit se décline en 12 fiches opérationnelles illustrées avec des exemples d'outils et de pratiques inspirantes.

Ministère des affaires sociales et de la santé, 2016-10, 85 p.

[➔ Consultez le guide](#)



## Impliquer les citoyens dans l'évaluation d'impact sur la santé

Ces fiches portent sur une modalité d'implantation de l'évaluation d'impact sur la santé : la participation citoyenne. Se basant sur une revue de la littérature, les auteurs explorent les principaux arguments en faveur de la participation citoyenne et les facteurs pouvant expliquer l'écart important entre la rhétorique participative de l'évaluation d'impact sur la santé et sa pratique.

*Un survol des principaux arguments favorables*, François-Pierre Gauvin, Marie-Christine Ross, *Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé*, 2011-11, 4 p.

*Un survol des risques et des obstacles*, François-Pierre Gauvin, Marie-Christine Ross, *Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé*, 2011-11, 4 p.





## L'urbanisme participatif. Aménager la ville avec et pour ses citoyens

Ce guide détaille la démarche d'urbanisme participatif, conçue pour accompagner pas à pas dans la réalisation d'un projet incluant la participation citoyenne. En six étapes, cette méthode permet concrètement de mettre en place un processus collectif d'aménagement urbain, qu'il s'agisse du réaménagement d'une intersection, de la sécurisation d'une rue, de la création d'une place publique, de la réalisation d'un plan local de déplacements ou du verdissement d'une cour commune.



Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM), 2015-06, 56 p.

[➔ Consultez le document](#)

## Fos EPSEAL : étude participative en santé environnement ancrée localement sur le front industriel de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône

L'étude FOS EPSEAL examine et documente les expériences de santé partagées par les habitants de ces deux villes de front industriel, ainsi que leurs perceptions des facteurs environnementaux qui peuvent avoir un impact sur leur état de santé. Le contenu du rapport est un état de la recherche destiné à être enrichi en fonction des nouvelles analyses quantitatives et qualitatives qui pourront être menées en 2017 et ultérieurement.



Centre Norbert Elias, 2017, 72 p.

[➔ Consultez le rapport](#)

## Concertation

### Participation citoyenne et risques industriels : quelques pistes pour engager une démarche

Ce Cahier est une brève synthèse des études de la Fondation pour la culture de sécurité industrielle (Foncsi)- Institut pour une culture de sécurité industrielle (Icsi) sur la participation citoyenne sur le thème des risques technologiques. Dans une optique d'aide à la réflexion, il présente quelques éléments théoriques, méthodologiques et pratiques identifiés comme clés pour engager une démarche participative sur les risques industriels.



Caroline Kamaté, *Les Cahiers de la sécurité industrielle*, 2016, n° 2016-03, 62 p.

[➔ Consultez la revue](#)

[➔ Voir la collection](#)

## Projet industriel : quelle place pour la concertation ?

Analyses et propositions sur la place allouée à la concertation dans les projets industriels. Cette étude repose notamment sur trois enquêtes quantitatives permettant de faire émerger les pratiques et recommandations des chefs de projet, des juristes d'entreprise et de la société civile.



Décider ensemble a aussi mené onze entretiens auprès de praticiens et d'experts de ces thématiques. Cette étude a démontré que pour être efficaces, les dispositifs de concertation, dans le cadre de projets industriels, doivent être soutenus et accompagnés par les pouvoirs publics nationaux et locaux. Il est ainsi primordial de replacer l'intérêt général au cœur des prises de décisions en matière de politiques publiques. Il faut aussi veiller à ce que l'ensemble des problématiques industrielles soit soumis, au niveau national, au débat public et au dialogue avec les parties prenantes. Décider ensemble souhaite enfin promouvoir une véritable animation territoriale des dispositifs de concertation et de dialogue avec les parties prenantes.

*Décider ensemble, 2014-05, 73 p.*

➔ [Consultez le document](#)

#### LE FILON - UN OUVRAGE

## Actions collaboratives pour la santé des habitants. Le vivre ensemble en ville. Volume 1

Cet ouvrage s'appuie sur le projet MOUV (Marche Optimale dans l'Urbain Vert), mené à Nice. C'est une recherche interventionnelle, dont la finalité est d'inscrire la mobilité quotidienne en tant qu'élément fondateur d'une construction territoriale commune, génératrice de bien-être pour les citoyens. Basées sur des outils et méthodes mutualisant les compétences interdisciplinaires de l'équipe du projet, treize séances d'entretiens collectifs et des maraudes ont pu être réalisées auprès d'un panel social diversifié résidant au sein d'un même périmètre de géographie prioritaire du centre-ville de Nice. Les habitants concernés ont pu, au fil des besoins spatialisant leur bien-être, définir et s'approprier des règles et des valeurs communes, démontrant une prise en charge collective des espaces publics de leur territoire.

*Sébastien Passel, Iste éditions, 2017, 147 p.*



#### LE FIL ROUGE - UN SITE INTERNET

## Conseils citoyens : le site

La Fédération des centres sociaux de France, en partenariat CGET, vient de mettre en ligne un nouveau site dédié aux conseils citoyens. Plateforme d'information grand public, offrant notamment la possibilité de localiser l'ensemble des 1514 conseils citoyens, c'est aussi un espace collaboratif destiné aux conseillers citoyens eux-mêmes, leur permettant d'échanger informations, expériences et conseils, localement et nationalement.



➔ [www.conseilscitoyens.fr](http://www.conseilscitoyens.fr)

Ce numéro du [Fil-à-Fil](#) a été réalisé avec la participation de Stéphanie Casanova (ASV Miramas), les contributions de Mélanie Selvanizza (AirPACA), Jacques Le Letty (MCE), et les relectures attentives de Sarah Vernier (CRES PACA), Nina Lemaire (EHESP) et Carine Floch (ARS PACA), nous les en remercions.

le filon

➔ *Retrouvez plus de références en interrogeant Le Filon*

SCARS®

➔ *Retrouvez plus d'actions en santé environnement dans Oscars*

Tous les documents cités en référence peuvent être consultés ou empruntés au CRES PACA et au Cypres. Cet e-mail a été envoyé à [[EMAIL\_TO]], [cliquez ici pour vous désinscrire](#).

## Rédaction et contacts

Gaëlle Lhours  
**CRES PACA**  
178 cours Lieutaud - 13006 Marseille  
Tél. 04 91 36 56 95 (98)  
[www.cres-paca.org](http://www.cres-paca.org)  
[www.bib-bop.org](http://www.bib-bop.org)  
[gaelle.lhours@cres-paca.org](mailto:gaelle.lhours@cres-paca.org)  
Accueil documentaire du lundi au vendredi  
de 13h à 17h  
et le matin sur rendez-vous

Elodie Paya  
**CYPRES**  
Siège : Route de la Vierge CS1 13698 Martigues  
Cedex  
Tél. 04 42 13 01 02  
[www.cypres.org](http://www.cypres.org)  
[epaya@cypres.org](mailto:epaya@cypres.org)  
Accueil documentaire du lundi au vendredi de 9h à  
17h sans interruption